

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 03 juillet 2026

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	8

L'an deux mille vingt-six, le 03 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MENEHIN Gaël

OGER Isabelle
IMMER Alain

WALLERICH Alain
SIVEC Jean

VALANCE Bénédicte
BIRCKER Delphine

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

REUTER Olivier

THILL Céline

GUINDT Philippe

VIEIRA Christophe

SPASIEWSKI Michelle

SCHMIT Aurélie

WANDERNOTH Claire

Donne pouvoir à OGER Isabelle

Donne pouvoir à MENEHIN Gaël

Donne pouvoir à GAILLOT Philippe

Donne pouvoir à WALLERICH Alain

Donne pouvoir à IMMER Alain

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

Madame OGER Isabelle est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2026 - 1044 Association Les Catt'Mômes Budget 2026, Approbation 3ème Acompte Provisionnel

Considérant les appels de subventions de l'Association Les Catt'Mômes reçus par Courriel du 09 juin 2026 :

- **D'un montant de 12 378,60 €** pour le 3ème acompte **d'Accueil Périscolaire (APS)**, correspondant à 30% du budget APS 2026 (de 41 262,00 € pour Beyren-Lès-Sierck) ;
- **D'un montant de 2 680,50 €** pour le 2ème acompte **Mercredis Récréatifs (MR)**, correspondant à 50% du budget APS 2026 (de 5 361,00 € pour Beyren-Lès-Sierck) ;
- **D'un montant de 8 614,00 €** pour le 2ème acompte **Accueil Loisirs (AL)**, correspondant à 50% du budget APS 2026 (de 17 228,00 € pour Beyren-Lès-Sierck) ;

Considérant la convention, approuvée par le Conseil municipal en date du 09/04/2022, qui lie la commune et l'Association Les Catt'Mômes ;

Considérant le budget 2026 de l'Association Les Catt'Mômes transmis par Courriel du 13 février 2026 et approuvé par son conseil d'administration du 05 mars 2026 ;

Considérant la délibération N° 2026-1000 du 11 mars 2026, prenant en compte le budget 2026 de l'Association Les Catt'Mômes et autorisant le paiement du 1er acompte de :

- 12 378,60 € pour l'Accueil Périscolaire, soit 30% x 41 262,00 €
 - 2 680,50 € pour les Mercredis Récréatifs, soit 50% x 5 361,00€
 - 8 614,00 € pour l'Accueil de Loisirs, soit 50% x 17 228,00€
- Soit un total de : **23 671,10 €**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 03 juillet 2026

Considérant la délibération N° 2026-1032 du 22 mai 2026, prenant en compte le budget 2026 de l'Association Les Catt'Mômes et autorisant le paiement du 2ème acompte de :

- 12 378,60 € pour l'Accueil, soit 30% x 41 262,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, pouvoir inclus,

Autorise le paiement du 3^{ème} Appel d'acomptes 2026 :

- 12 378,60 € pour l'Accueil Périscolaire, soit 30% x 41 262,00 €
 - 2 680,50 € pour les Mercredis Récréatifs, soit 50% x 5 361,00€
 - 8 614,00 € pour l'Accueil de Loisirs, soit 50% x 17 228,00€
- Soit un total de : **23 671,10 €**

Il est précisé que les crédits nécessaires sont pourvus au budget 2026, à l'article 65748.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 13 juillet 2026

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 13 juillet 2026

Le Maire,

